

LETTRE DU CENTRE N° 227

Sujet : Mise en place d'un parcours réglementaire relatif au régime Agirc-Arrco.

Le 1er janvier 2019, le régime Agirc-Arrco sera effectif. Afin de permettre aux collaborateurs des groupes de s'approprier la nouvelle réglementation, l'ACT et le CFEM, en lien avec les différentes directions du GIE, proposent à l'ensemble des collaborateurs des domaines Entreprises et Individus de suivre un parcours réglementaire.

L'intérêt de ce dispositif est d'être réalisé dans un contexte court, de s'adapter au rythme des intéressés et d'embarquer un nombre conséquent de collaborateurs. Démultiplié et relayé par les porteurs du changement et les responsables formation des GPS, le parcours saura s'adapter au déploiement choisi par les institutions.

1^{ère} phase – Janvier 2018

Mise à disposition d'un kit manager incluant une vidéo animée sur les paramètres du nouveau régime Agirc-Arrco, une fiche synthétisant et précisant les paramètres et un quiz animé permettant non seulement d'ancrer les acquis mais également d'aller un peu plus loin, par l'apport de réponses détaillées complètes.

2^{ème} phase – Mars/Avril 2018

Livraison de 8 modules d'e-learning répondant aux thématiques suivantes :

- 1- Les cotisations,
- 2- Le coefficient de solidarité,
- 3- Le coefficient majorant,
- 4- La simulation d'un EIR (impact des rachats d'années, des coefficients d'anticipation, de solidarité et majorant en lien avec l'âge de départ en retraite et le montant de la pension),
- 5- La liquidation des droits directs (y compris les majorations),
- 6- La liquidation de la TC,
- 7 Les réversions conjoint-survivant et orphelin
- 8- La conversion des points et les différents documents clients.

Pour chaque e-learning et quiz (lorsqu'un quiz est associé au e-learning), nous demandons aux porteurs du changement de remonter à l'ACT les données suivantes :

- Profils et nombre de collaborateurs ciblés
- Nombre de collaborateurs ayant ouvert le e-learning, le quiz
- Nombre de collaborateurs ayant déroulé la totalité du e-learning, du quiz
- Temps moyen passé sur le e-learning, le quiz
- Taux de réussite global au quiz
- Taux de réussite par question au quiz

3ème phase – Fin mai 2018

Un baromètre permettant de mesurer les acquis des collaborateurs après démultiplication du kit manager, des e-learning et appréhendant le ressenti des collaborateurs sera organisé en lien avec les porteurs du changement.

4ème phase – Juin 2018

Mise à disposition d'un jeu questions-réponses permettant de balayer tous les points rencontrés lors des phases précédentes de manière ludique, pouvant être consulté seul ou en équipe.

Le parcours réglementaire est un pré-requis à l'accompagnement opérationnel qui sera déployé au 2nd semestre 2018.

Destinataires : *Direction générale*
Direction retraite
Direction communication
Direction ressources humaines
Responsables entreprises
Responsables individus
Responsables formation
Porteurs du changement
Pour info : secrétaire du CE